

ATTESTATION DE TENUE EN VOLIERE

A fournir aux niveaux « Modéré » ou « Elevé » d'IAHP

Nota : les ordres et espèces élevées systématiquement en volière figurant en annexe I de l'arrêté ministériel du 25 septembre 2023 sont: Apodiformes (colibris), Columbiformes (toutes espèces), Cuculiformes (toutes espèces), Galliformes (Cailles peintes de Chine et Cailles du Japon), Passériformes (toutes espèces), Piciformes (Toucans), Psittaciformes (toutes espèces).

En référence à l'article 18 paragraphes 2a, 2b, 3a et 3b de l'arrêté du 25 septembre 2023 relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs,

Je soussigné

Eleveur non professionnel d'oiseaux de races d'ornement et propriétaire de l'élevage à but de conservation des espèces et des races, situé à:

.....
.....

Tél. Courriel,

Atteste que tous les oiseaux de mon élevage appartiennent (cocher le cercle correspondant à votre situation) :

- aux ordres et espèces élevées systématiquement en volière figurant sur la liste de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 25 septembre 2023. Les espèces inscrites à l'exposition sont des qui sont élevé(e)s en volière et ne sont jamais en contact avec l'avifaune sauvage.
- aux « autres oiseaux » que ceux appartenant aux ordres et espèces figurant en annexe I. Les espèces inscrites à l'exposition sont desqui sont bien en claustration depuis au moins 21 jours et sans participation à un rassemblement durant cette période, et je m'engage à tenir la traçabilité en cas de changement de propriétaire

Les oiseaux sont transportés sans aucun contact avec l'avifaune sauvage et participent à une exposition qui se tient sur un site ne permettant pas de contact avec l'avifaune sauvage.

Attendu que les oiseaux présentés répondent à l'article 18 paragraphes 2a, 2b, 3a et 3b de l'arrêté du 25 septembre 2023, et pouvant à ce titre bénéficier de dérogation à l'interdiction des rassemblements,

Je sollicite l'autorisation de participer à l'exposition qui a lieu du25... au ..26 janvier 2025 sur la commune de Bussy-Lettrée département de la marne (51).

Fait à Le .../.../....

Signature de l'exposant

ANNEXE I

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ESPÈCES D'OISEAUX RÉPUTÉS ÉLEVÉS DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE EN VOLIÈRE ET POUVANT À CE TITRE BÉNÉFICIER DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS

ORDRES	ESPÈCES RÉPUTÉES ÉLEVÉES DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE EN VOLIÈRE et pouvant à ce titre bénéficier de dérogation vis-à-vis de l'interdiction des rassemblements
Apodiformes	Colibris.
Columbiformes	Toutes espèces (y compris par dérogation les pigeons voyageurs et pigeons de sport)
Cuculiformes	Toutes espèces
Galliformes	Cailles peintes de Chine et cailles du Japon
Passériformes	Toutes espèces
Piciformes	Toucans
Psittaciformes	Toutes espèces